

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 12 novembre 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

6,5 millions de francs en soutien aux agriculteurs

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a classé la faible dépression du 20 au 22 avril 2019 en tant que calamité agricole pour six communes de Nouvelle-Calédonie.

Durant cet épisode climatique, Ponérihouen et Poindimié ont subi de fortes pluies (dépassement des seuils de pluies pour une durée de retour d'au moins cinq ans), Yaté des rafales de vent d'au moins 100 km/h, et Pouembout, Bourail et Dumbéa souffert d'inondations.

Sur les six communes reconnues sinistrées, 25 dossiers seront indemnisés pour un montant total de 6,5 millions de francs, pris en charge pour 90 % par l'Agence rurale et 10 % par la Caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA), également chargée d'effectuer les versements individuels.

Les producteurs indemnisés se répartissent comme suit :

Commune	Nombre de producteurs	Montant d'indemnisation (F CFP)
BOURAIL	2	620 965
DUMBEA	2	1 419 295
POINDIMIE	1	71 429
PONERIHOUEN	12	719 199
POUEMBOUT	2	3 192 012
YATE	6	446 928
Total (6 communes)	25 producteurs	6 469 828 F CFP

Pour mémoire, entre le 20 et le 22 avril, la Nouvelle-Calédonie s'est retrouvée sous l'influence d'une faible dépression qui a provoqué des rafales parfois violentes, à Nouméa, Yaté, Thio et Ouvéa, où elles ont dépassé 50 nœuds, justifiant le passage au cours de la journée du 21 et jusqu'au matin du 22, à une vigilance orange « fortes pluies et orages » sur une bonne partie du pays. Lifou avait également enregistré un record absolu de pluviométrie, depuis le début des mesures enregistrées sur cette station en 1996.

* *
*

**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc ****